

Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville

Vie des Quartiers

REF : QUARTIERS2009007

**OBJET :Subvention d'investissement Région Ile de France dans le cadre du CUCS:
convention régionale de renouvellement urbain et avenant n°1 à la convention adoptée en
2007**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations de la commission permanente du Conseil Régional d'Ile de France des 11 octobre 2007 et 27 novembre 2008,

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Aubervilliers,

Considérant la nécessité de passer convention avec le Conseil Régional d'Ile de France afin de bénéficier des crédits investissement CUCS, pour la période 2007-2013.

Considérant la nécessité de passer un avenant n°1 à la convention type régionale de renouvellement urbain adoptée en 2007.

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer la convention régionale de renouvellement urbain avec le Conseil Régional d'Ile de France.

AUTORISE la signature de l'avenant n°1 à la convention type régionale de renouvellement urbain adoptée en 2007 et à déposer le ou les dossiers de financement des opérations afférentes.

Le Maire,

Jacques SALVATOR.